https://www.ville-gentilly.fr/actualites/gestion-des-dechets

Gestion des déchets

Voici les mesures prises par l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine-Bièvre pour la gestion des déchets durant la période actuelle.

- La **collecte des déchets** est assurée selon les modalités habituelles.
- Pour **protéger les agents de collecte**, bien présenter ses déchets dans un sac fermé placé dans le bac. **Enfermez vos déchets susceptibles d'être contaminés (gants, mouchoirs, masques...) dans un sac à part et stockez-le 24h avant de le placer dans le sac poubelle, à mettre dans le bac des déchets ménagers.** Sortez votre conteneur avec des gants et seulement s'il est plein.
- Lors de vos déplacements, **merci de jeter vos masques et gants usagés enfermés dans un sac plastique dans votre bac à ordures ménagères ou à défaut dans les corbeilles à papiers**.
-
  En cette période où la propreté et l'hygiène sont essentiels, des **dépôts sauvages d'encombrants** rendent la tâche encore plus difficile pour les agents de terrain. Il est impératif de **respecter les jours de collecte**. De même, de nombreux **stationnements gênants** (passibles d'une amende et d'une mise en fourrière du véhicule) empêchent le ramassage : soyez vigilants pour permettre le bon déroulement des collectes.
- **Bornes d'apport volontaire** : pour des raisons sanitaires, ne déposez ni sacs de déchets ni encombrants au pied des colonnes. Les sacs et encombrants doivent être gardés jusqu'à la collecte dans votre local à poubelles
- **Consultez le calendrier des encombrants à Gentilly** (cliquez sur l'image pour agrandir)

- **Déchets verts** de jardin : les déchetteries sont fermées, aussi il est nécessaire de stocker les déchets verts sur votre parcelle. Les tontes de pelouse peuvent être déposées en tas pour être séchées à l'air libre. S'ils sont en petite quantité, les déchets verts peuvent être déposés dans le bac des ordures ménagères.
-

  Réduisons autant que possible nos déchets : la collecte des ordures ménagères sera prioritaire à celle des emballages (pour des questions d'hygiène). Consultez le site de l'EPT 12 : https://www.grandorlyseinebievre.fr
- Pour les usagers et pour toutes les problématiques classiques de collecte, **consultez le site de l'Etablissement public terrritorial de Grand-Orly Seine Bièvre**

Publié le 11 avril 2020